



CESER
Hauts-de-France

Conseil Économique, Social
et Environnemental Régional



Vers une grande politique de l'eau en Hauts-de-France

Synthèse

- Rapport du CESER Hauts-de-France
- Avis du CESER Hauts-de-France adopté le 26 avril 2022
- Rapporteurs : Messieurs Laurent CHOCHOIS et Bernard LENGLET



SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE

VOLET 1 – ACCULTURATION, CADRE DE TRAVAIL ET DE REFLEXION DU CESER

Partie 1 - Etat des lieux "Eau" en Hauts-de-France

Partie 2 - Une prédiction de la ressource en eau, de ses usages et de sa gestion en Hauts-de-France

VOLET 2 – AVIS DU CESER

Partie 3 - Avis du CESER sur l'évolution et incertitudes pour la gestion de l'eau en Hauts-de-France au travers de 6 grands enjeux transversaux

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'eau dans les Hauts-de-France : les éléments et chiffres clés



INTRODUCTION GÉNÉRALE

La planète Terre est la planète Eau ! Cette eau est venue de l'espace au travers de l'agrégation de corps célestes lors de la formation de la Terre il y a 4,5 milliards d'années. Ainsi la quantité d'eau disponible sur terre est finie !

Nous disposons d'environ 1,4 milliard de km³ d'eau sur terre présents surtout dans les océans salés. L'eau douce ne représente que 35 millions de km³ soit moins de 2,5 % de l'eau terrestre ! La majeure partie de l'eau douce se trouve aux pôles sous la forme de glace¹.

L'eau douce vitale et disponible pour l'Humanité représente seulement 0,01% de l'eau globale et 0,07% de la ressource en eau douce. Enfin, à l'échelle mondiale elle est inégalement répartie et très souvent mal utilisée.

Les rivières, les fleuves, les lacs et les nappes souterraines sont nos gisements d'eau douce alimentés par l'eau des pluies qui s'infiltre jusqu'à ce qu'elle soit arrêtée par une couche imperméable. Celle-ci s'insinue dans les pores, les fissures des roches, remplissant ces vides. Les nappes superficielles, dites « phréatiques », alimentent alors les cours d'eau de manière régulière, même en période de sécheresse.

L'eau est tellement présente autour de nous et dans notre alimentation que nous n'y prêtons pas forcément attention. Pourtant, l'eau est un bien précieux, essentiel pour notre santé et notre bien-être, qu'il nous faut préserver et protéger.

L'eau satisfait des besoins essentiels de l'être humain, mais elle contribue aussi au développement durable d'autres usages qui ont leur importance. C'est une source d'énergie majeure dans certaines parties du monde, tandis que, dans d'autres, elle offre un potentiel encore largement inexploité. L'eau est aussi indispensable pour l'agriculture et de nombreux procédés industriels. Dans un nombre non négligeable de pays, elle fait partie intégrante des systèmes de transport.

La compréhension scientifique s'améliorant, la communauté internationale apprécie de mieux en mieux les précieux services assurés par les écosystèmes liés à l'eau. Elle sait de mieux en mieux l'exploiter et s'en protéger, depuis la maîtrise des crues jusqu'à la protection contre les tempêtes et l'épuration de l'eau.

Si l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est désormais reconnu comme un droit fondamental par la communauté internationale, les inégalités perdurent. Un milliard d'habitants n'a toujours pas accès à l'eau potable et plus de deux milliards à l'assainissement. Des chiffres qui illustrent l'ampleur des inégalités dans le monde au regard de la satisfaction des besoins en eau. Cette situation est déjà à l'origine de conflits ou « guerres de l'eau » dans certains pays qui pourraient s'accroître dans le futur. A l'échelle mondiale, le changement climatique et le réchauffement terrestre provoquent une aggravation du stress hydrique : plus forte évaporation, baisse du niveau des nappes phréatiques, assèchement des sols... Les catastrophes naturelles, la montée des eaux ou la désertification, menacent inexorablement les villes principalement situées près des côtes, des fleuves, des points d'eau et provoquent le déplacement des populations.

1 <https://www.cieau.com/connaître-leau/les-ressources-en-france-et-dans-le-monde/ou-en-sont-les-ressources-en-eau-dans-le-monde/>

A l'échelle européenne, malgré les progrès réalisés ces dernières années pour améliorer la qualité environnementale des eaux de surface et des eaux souterraines, les masses d'eau restent largement menacées par les pollutions croissantes et nouvelles et par la densité de la population entraînant une surexploitation des ressources. Ainsi, 60 % des masses d'eau en Europe ne parviennent pas à atteindre l'objectif de bon état fixé par l'Union Européenne.

A l'échelle de la France métropolitaine, l'état des réserves en eau est rassurant, le pays dispose d'une ressource en eau disponible de 193 milliards de m³/an alors que les besoins en eau du pays s'élèvent à 32 milliards de m³/an⁽²⁾. La France dispose ainsi d'un stock disponible largement supérieur aux besoins en eau de la population, préservant la population d'un risque de pénurie. En effet, le seuil de stress hydrique établi par l'Organisation Mondiale de la Santé s'élève à 1700 m³ par habitant et par an, chaque Français dispose d'une réserve de près du double avec 3265 m³ d'eau par an.

Le territoire français bénéficie d'une excellente capacité de stockage grâce à sa pluviométrie, ses grandes chaînes de montagnes, son réseau hydrographique étendu et d'importantes nappes souterraines. Bien entendu, tous les territoires ne bénéficient pas des mêmes configurations géologiques et certaines régions, comme les Hauts-de-France et la Bretagne, disposent de ressources souterraines moins importantes ou plus fragiles qu'ailleurs.

En Hauts-de-France, depuis plusieurs années, les pluies automnales abondantes survenues après des étés de sécheresse n'ont pas suffi à recharger

totalement les nappes qui accusent un déficit pluviométrique cumulé en augmentation.

En Hauts-de-France, les effets du réchauffement climatique ont pour conséquence un allongement des périodes de sécheresse et une diminution des périodes de pluies, avec de surcroît des pluies qui deviennent de plus en plus orageuses et peinent à s'infiltrer correctement dans les sols. Le renouvellement des stocks est rendu difficile par des problématiques saisonnières :

- En hiver, la pluviométrie est équivalente mais les pluies à la fois plus irrégulières et plus intenses engendrent un fort ruissellement qui ne permet pas de recharger complètement les nappes, alors que les besoins sont faibles.
- En été, les pluies ne permettent pas la recharge des nappes alors que les besoins en eau sont beaucoup plus élevés qu'en hiver.

Ainsi comme en 2018, 2019 et 2020, les Hauts-de-France ne sont pas à l'abri de situations tendues en termes d'approvisionnement en eau dans certains territoires et de manière ponctuelle.

La reconquête de la qualité de l'eau et la gestion de la quantité font désormais partie des enjeux du territoire des Hauts-de-France notamment en lien avec des réglementations en évolution constante et des enjeux transfrontaliers.

Dans cette perspective, le CESER Hauts-de-France a souhaité identifier et décrire dans ce rapport et cet avis « Vers une grande politique de l'eau en Hauts-de-France » ce que pourraient être les principaux enjeux de l'eau à l'avenir afin de formuler des préconisations pour un futur serein de l'eau en Hauts-de-France.

2 Source : Centre d'Information sur l'Eau : www.cieau.com

L'eau faisant intégralement partie du territoire des Hauts-de-France, il est tout d'abord paru nécessaire pour le CESER d'en comprendre son état et ses enjeux en 2022.

Malgré la création de la Région Hauts-de-France en 2016, il n'existait en 2020 aucun document exhaustif et officiel permettant de présenter l'état de l'eau en région. C'est pourquoi, le CESER s'est résolu dès le début du projet à produire collectivement, en amont de son travail d'anticipation sur l'avenir de l'eau et des recommandations, une première partie « Etat des lieux ». Celle-ci a pour objectif de donner aux conseillers les clefs de compréhension et une vision globale, la plus pédagogique possible, de l'eau dans tous ses états en Hauts-de-France aujourd'hui.

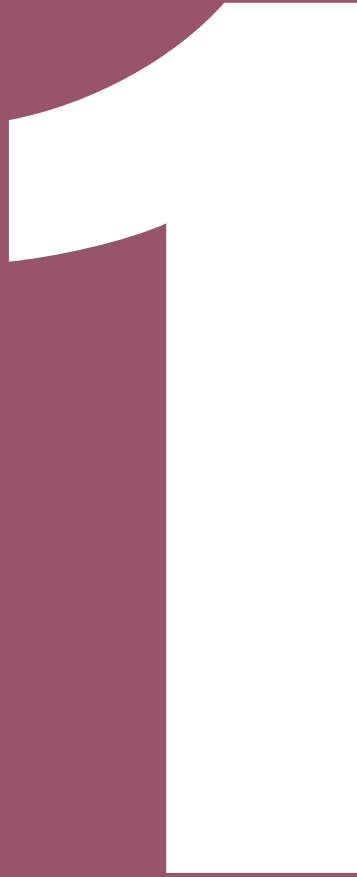
La seconde partie du rapport présente une prédiction de la ressource en eau, de ses usages et de sa gestion en Hauts-de-France. Basée sur l'état des lieux réalisé, cette prédiction est constituée de scénarios répondant aux 7 thématiques principales pour l'eau pouvant être scindées en sous-thématiques. Ces scénarios ne sont ni idéalistes, ni rêvés, mais des scénarios tendanciels réalistes au regard de ce qui est prévisible aujourd'hui si rien n'est entrepris.

C'est à partir de ces travaux préalables (état des lieux et scénarios prédictifs) qu'est élaborée la troisième partie qui constitue l'avis du CESER. Celui-ci identifie 46 préconisations, au travers de l'étude de 6 grands enjeux transversaux, qui doivent permettre de répondre aux évolutions et incertitudes identifiées pour la gestion de l'eau en Hauts-de-France dans les décennies à venir.



Partie 1

Etat des lieux "Eau" en Hauts- de-France



Volet 1 - Acculturation, cadre de travail et de réflexion du CESER

Etat des lieux "Eau" en Hauts-de-France

L'eau dans les Hauts-de-France : les éléments et chiffres clés

2 mers

la Manche et la Mer du Nord



270 km de littoral

de plages, de falaises, avec 3 estuaires



900 km² de wateringuess

(400 000 habitants vivants sous le niveau de la mer)



Des fleuves côtiers

Canche, Authie, la Bresle

Le fleuve Somme

245 km et un débit moyen de 35 m³/s

1 000 km de voies navigables 8 000 km de rivières



3 districts hydrographiques

au sens de la Directive Cadre Européenne : Escaut, Somme, côtier Manche Mer du Nord - Meuse et Vallées d'Oise



7 bassins versant

Aa-Yser-Audomarois, Lys-Deûle-Marque, Scarpe-Escaut-Sensée, Canche-Authie-Boulonnais, Somme, Sambre et Vallée de l'Oise



1 710 km² de zones à dominante humide

(5 % de la région)



2 grands bassins hydrographiques

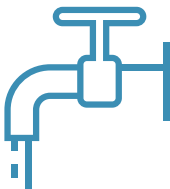
Artois-Picardie et Seine-Normandie

7 plans d'eau de plus de 50 ha



17 000 km² de nappes d'eau souterraines

(53% de la surface de la région)



95% des besoins en eau potable du territoire

proviennent des eaux souterraines de la région

MILIEUX AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES

Le tiers des 122 espèces disparues en région depuis un siècle est lié à la disparition des milieux aquatiques et zones humides



50% des espèces végétales exotiques envahissantes

76% des espèces animales exotiques envahissantes



10% de diminution de la Surface Agricole Utile
dans les milieux humides (-3% entre 2006 et 2016)



5 sites RAMSAR

Les vallées de la Scarpe et de l'Escaut (27 862 ha), la baie de Somme (19 090 ha), les vallées de la Somme et de l'Avre (13 100 ha), le marais audomarois (3 726 ha), les marais de Sacy (1 360 ha)



Prairies permanentes :
9 % du territoire régional

(3 fois moins que la moyenne nationale)
- 4,5% entre 2010 et 2017

MER

ENTRE
1983 ET 2008

- 40% du tonnage de poissons

débarqués en région
(65% sont de stocks bien exploités et 20% de stocks surpêchés)

2017 : le stock de bar en région est à son plus bas niveau historique

80% de la pollution chimique
des eaux marines provient de la terre ferme

Retour de certaines espèces
le phoque gris, le veau marin et des poissons migrateurs



Précipitations ENTRE 630 mm ET 810 mm/AN

QUALITÉ DES EAUX



24% des masses d'eau régionales sont en bon état écologique (période 2013 – 2015)

En 40 ans : hausse de la teneur en nitrate des nappes souterraines passant entre **25 mg et 50 mg/l** (50 mg/l - seuil de potabilité)

116 captages dits « prioritaires » car les concentrations nitrates > à 40 mg/l et pesticides > 0,008 µg/l (2017).

Prélèvement d'eau par secteur d'activité (2019)



Agriculture
83 millions de m³
(+ 181% / 2012)



Alimentation
en eau potable
393 millions de m³
(- 2% / 2012)



Industrie
228 millions de m³
(+ 16% / 2012)



704 millions de m³

Réseaux d'eau potable et assainissement



**91 000 km de
canalisations d'eau potable**

160 ans

Temps de renouvellement actuel
du réseau d'eau potable (prévu
pour 70 ans)

**33 280 km de réseaux
d'assainissement collectif**

280 ans

Temps de renouvellement actuel
du réseau d'assainissement (prévu
pour 70 ans)

793 stations d'épuration
23% ont plus de 30 ans

20 %

Taux de fuite moyen du réseau
d'eau potable

Une station d'épuration est prévue au niveau génie civil pour une durée de 25 à 30 ans

IMPACT DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE À L'HORIZON 2070 :



- 25% à - 40%

de diminution des débits moyens annuels de rivières et - 10% à - 60% pour les débits d'étiage



- 6% à - 46%

de diminution de recharge annuelle des masses d'eau



+ 1,6 °C

de la température de l'eau

UNE ORGANISATION DIVERSE

ECHELLE D'ACTION	STRUCTURES	SCHÉMAS ET CONVENTIONS
International	CIE CIM CIE - Commission Internationale de l'Escaut CIM - Commission Internationale de la Meuse Lieux d'échanges et de coordination internationale	Conventions de partenariats entre les pays
Hauts-de-France	AEAP AESN AEAP - Agence de l'Eau Artois-Picardie AESN - Agence de l'Eau Seine-Normandie	Les 2 SDAGE Artois-Picardie et Seine-Normandie SDAGE - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Bassins versant des Hauts-de-France	23 CLE Commissions Locales de l'Eau	23 SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



Partie 2

Une prédiction de la ressource en eau, de ses usages et de sa gestion en Hauts-de-France

2

Volet 1 - Acculturation, cadre de travail et de réflexion du CESER

PARTIE 2 - UNE PRÉDICTION DE LA RESSOURCE EN EAU, DE SES USAGES ET DE SA GESTION EN HAUTS-DE-FRANCE

Sur la base de l'état des lieux dressé dans la partie 1, le CESER a dans cette partie réalisé une exploration des différentes évolutions possibles de la ressource en eau en région et de la manière dont celles-ci auront des conséquences sur la société, les usages, la santé et les outils de gestion et modes de gouvernance de cette ressource vitale. En parallèle et par croisement, il s'est attaché à regarder comment les usages, la gouvernance, les attentes sociétales pourraient influencer sur l'eau, sa qualité, sa quantité, sa disponibilité à l'avenir. La démarche adoptée a consisté à explorer les futurs possibles, c'est-à-dire les situations qui pourraient advenir (et non qui adviendront) au regard de la situation actuelle. Celles-ci ne sont probablement pas celles espérées, mais celles qui nous attendent, dans la droite lignée de l'état de la ressource en eau et des usages qui en sont faits aujourd'hui.

Par cette méthode et à la suite de multiples auditions, travaux de recherches et d'analyses, de réflexions collectives et de nombreux échanges, le CESER a identifié sept ensembles majeurs de variables sur l'eau :

1. Eau, ressource & environnement,
2. Eau, société & mode de vie,
3. Eau & territoires,
4. Eau & usages,
5. Eau & gouvernance,
6. Eau, recherche, technologie & connaissance,
7. Eau & santé.

*Les variables de ces sept ensembles ont été croisées selon des **hypothèses d'évolution** de chacune d'entre elles, débattues et sélectionnées par le CESER.*

*Cette méthode a abouti à la formulation de **31 scénarios prédictifs des « futurs possibles »** de l'eau en Hauts-de-France selon la structuration suivante :*



1

EAU RESSOURCE & ENVIRONNEMENT

Ce thème a été étudié selon 4 enjeux majeurs pour les Hauts-de-France :

- 1.1. Cycle de l'eau & changement climatique
- 1.2. Eau, sols & paysages
- 1.3. Eau & biodiversité aquatique
- 1.4. Eau & gestion des zones humides

2

EAU, SOCIÉTÉ & MODE DE VIE

Ce thème a été étudié selon 4 enjeux majeurs pour les Hauts-de-France :

- 2.1. Eau, valeur & statuts juridiques
- 2.2. Eau & espaces publics
- 2.3. Eau & démocratie
- 2.4. Eau & perception de la ressource

3

EAU & TERRITOIRES

Ce thème a été étudié selon 6 enjeux majeurs pour les Hauts-de-France :

- 3.1. Eau & population
- 3.2. Eau & urbanisation
- 3.3. Gestion & prélèvement d'eau brute
- 3.4. Gestion de l'eau & système d'adduction en eau potable
- 3.5. Gestion de l'eau & système d'assainissement
- 3.6. Eau & gestion du risque

4

EAU & USAGES

Ce thème a été étudié selon 7 enjeux majeurs pour les Hauts-de-France :

- 4.1. Eau & mode de gestion de la ressource
- 4.2. Eau & agriculture
- 4.3. Eau & industrie
- 4.4. Eau & énergie
- 4.5. Eau & tourisme
- 4.6. Eau & activités de culture marine du littoral
- 4.7. Eau & consommation domestique

5

EAU & GOUVERNANCE

Ce thème a été étudié selon 5 enjeux majeurs pour les Hauts-de-France :

- 5.1.** Eau & pouvoirs publics
- 5.2.** Eau & action publique
- 5.3.** Eau & financement
- 5.4.** Eau & son tarif
- 5.5.** Eau & politique d'aménagement du territoire

6

EAU & RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET CONNAISSANCE

7

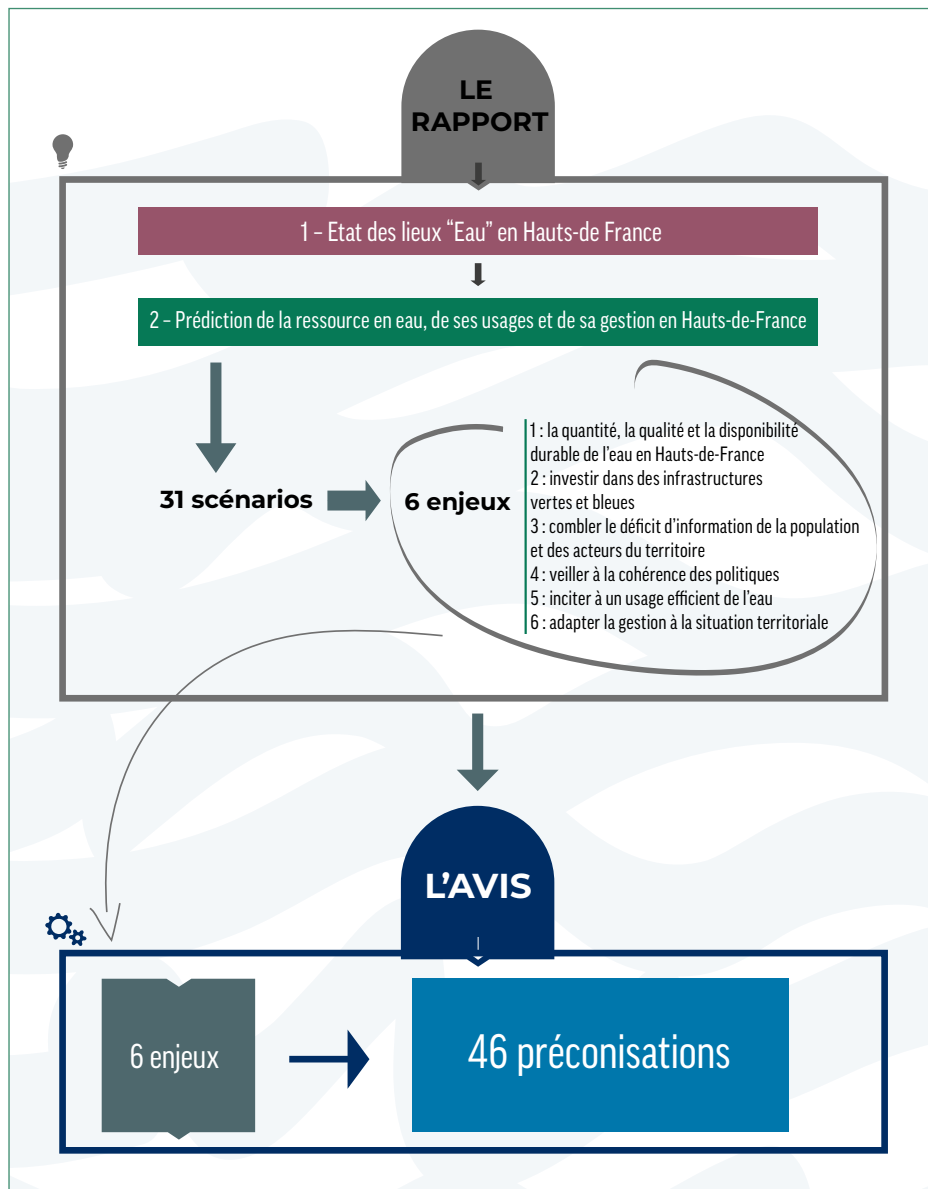
EAU & SANTÉ

Ce thème a été étudié selon 4 enjeux majeurs pour les Hauts-de-France :

- 7.1.** Eau & micropolluants
- 7.2.** Eau stagnante & santé
- 7.3.** Cycles de l'eau & santé
- 7.4.** Eau & Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux

Ce travail n'est pas « une prospective » mais « une prévision » des possibles. Il ne s'agit nullement de dire ce qui va réellement se passer ou ce que nous souhaiterions qu'il se passe mais de décrire ce qui pourrait se passer si telle ou telle hypothèse advenait, sans que nous ayons agi aujourd'hui en connaissance de cause.

Le détail du croisement des variables, des hypothèses faites et des 31 scénarios sont à retrouver dans le rapport complet.





Partie 3

**Avis du CESER
sur l'évolution
et incertitudes
pour la gestion de
l'eau en Hauts-
de-France au
travers de 6
grands enjeux
transversaux**

3

Volet 2 - Avis du CESER



PARTIE 3 - AVIS DU CESER SUR L'ÉVOLUTION ET INCERTITUDES POUR LA GESTION DE L'EAU EN HAUTS-DE-FRANCE AU TRAVERS DE 6 GRANDS ENJEUX TRANSVERSAUX

Suite à l'état des lieux en Hauts-de-France de la ressource en eau, sa qualité, sa quantité, sa disponibilité, ses usages, ses outils de gestion et ses modes de gouvernance, le CESER a mis en perspective dans la 2^{ème} partie du rapport la manière dont ces éléments pourraient évoluer suivant 31 scénarios. Ces derniers, organisés autour de sept ensembles majeurs de variables sur l'eau, intègrent les grands facteurs de changement qui pèseront sur l'avenir de l'eau en Hauts-de-France que sont le dérèglement climatique, l'évolution des usages et de la société dans son ensemble, l'évolution démographique et le modèle de gouvernance. En fonction de plusieurs hypothèses, le CESER a formulé 6 grands enjeux transversaux majeurs pour l'avenir serein de l'eau en Hauts-de-France.

LES 6 ENJEUX TRANSVERSAUX :

Enjeu 1 : la quantité, la qualité et la disponibilité durable de l'eau en Hauts-de-France

Enjeu 2 : investir dans des infrastructures vertes et bleues

Enjeu 3 : combler le déficit d'information de la population et des acteurs du territoire

Enjeu 4 : veiller à la cohérence des politiques

Enjeu 5 : inciter à un usage efficient de l'eau

Enjeu 6 : adapter la gestion à la situation territoriale

Pour cette 3^{ème} partie, le CESER propose 46 préconisations pour les Hauts-de-France afin d'utiliser et de gérer une ressource déjà concernée par les effets du changement climatique et sous la pression des activités humaines tout en préservant sa qualité, une quantité suffisante, et en maintenant l'ensemble des fonctions et services rendus par l'eau et les milieux aquatiques. L'avenir de l'eau en Hauts-de-France reposera sur la mise en œuvre conjointe pour chacun des enjeux de chacune des 46 préconisations. Ces dernières sont hiérarchisées par enjeu, les deux premières étant les plus importantes. Cela constitue un véritable défi à relever dont la société et les pouvoirs publics devront se saisir d'ici 20 ans !

- Sanctuariser l'ensemble des champs captants sur leurs aires d'alimentation des Hauts-de-France avec des activités (agriculture à bas niveau d'intrants dont l'agriculture biologique, espaces de nature, etc.) compatibles avec la préservation de la qualité de la ressource en eau (notion d'opposabilité).
- Améliorer les installations et infrastructures d'alimentation en eau potable, de collecte des eaux usées et de gestion des eaux pluviales (remplacement de vieux tuyaux, amélioration de routes, de bordures et de trottoirs) ainsi que les systèmes d'approvisionnement en eau existants.
- Conditionner toutes créations de retenues collinaires ou de recharges artificielles à l'expertise du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) et à la prise en compte stricte de ses avis et recommandations, ainsi qu'à leur absence d'impact sur la ressource en eau, les écosystèmes aquatiques et zones humides.
- Réaliser et accompagner la structuration d'une interconnexion des réseaux d'eau potable de gestion publique permettant de relier des réseaux de distribution entre territoires. Cela assure ainsi une continuité de l'approvisionnement et la sécurisation de l'alimentation en eau potable tant sur le plan qualitatif que quantitatif, et ce, dans l'intérêt de tous les habitants.
- Conditionner dans les Hauts-de-France toutes implantations de nouvelles entreprises fortement consommatrices d'eau à 1/ la présence d'une ressource d'eau suffisante à proximité ou par interconnexion déjà existante, 2/ à l'engagement d'une démarche concertée territoriale d'économie d'eau d'un volume équivalent et 3/ à des garanties apportées sur l'absence d'impact sur les écosystèmes aquatiques et les zones humides concernées.
- Promouvoir les activités de Recherche&Développement pour accélérer et diffuser l'innovation au plus près des territoires (dont équipements et techniques).
- Prendre des mesures d'aménagement (réseaux, stations d'épuration, etc.) collectif et individuel de collecte et de traitement pour réduire autant que nécessaire la pollution de toutes les eaux.

- Développer sur tous les territoires les PG2SE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) et particulièrement les dispositifs d'alerte et de gestion face aux risques de pollutions (malveillantes, accidentelles, etc.) de la ressource en eau potable.
- Améliorer et accroître l'utilisation d'équipements et de techniques adaptées pour gérer efficacement les flux d'éléments nutritifs et les ruissellements d'origine agricole et d'aménagements structurels.
- Renforcer les capacités dans les économies d'eau visées (en axant essentiellement les efforts sur les agriculteurs, industriels et habitants), par le biais de la sensibilisation, de la formation et de l'éducation.
- Engager les investissements publics pour viser la réduction d'au moins 50% des taux de perte des réseaux d'eau potable à l'échelle des Hauts-de-France.



- Atteindre le bon état écologique de milieux aquatiques en faisant de la reconquête de l'hydromorphologie des cours d'eau, de la restauration et de la gestion des écosystèmes aquatiques et des zones humides une priorité du local au régional avec des outils réglementaires et financiers dédiés.
- Promouvoir une évolution des systèmes de culture et de pilotage d'irrigation (drones, nouvelles techniques d'imagerie) favorisant la rétention et le stockage d'eau dans les sols (vers l'agroforesterie par exemple) et l'utilisation de variétés moins consommatrices d'eau (sorgho, etc.).
- Développer et restaurer les infrastructures vertes et bleues (zones humides, plans d'eau, etc.) dans des zones garantissant leur fonctionnalité et pérennité permettant d'offrir de multiples services et avantages environnementaux et sociaux sur le territoire.
- Maintenir une qualité des eaux du littoral favorable aux écosystèmes marins et aux activités économiques par une gestion des eaux continentales intégrant leurs impacts sur les eaux marines selon une solidarité terre-mer (stations d'épuration, bassins d'orage, lutte contre l'érosion, maîtrise des prélèvements d'eau marine et des rejets par les activités économiques côtières...).
- Développer les capacités de recherche dans le domaine du changement climatique et de ses impacts sur la gestion des ressources en eau.
- Accompagner au plus près des territoires la mise en place de stratégies de gestion optimisées des ressources en eau par l'utilisation de ressources non conventionnelles et de cycles courts d'utilisation de l'eau permettant de limiter ou de réduire la pression sur les ressources conventionnelles.
- Soutenir la mise en place d'un système de double réseau dans l'habitat collectif et individuel avec contrôle de l'installation par l'autorité sanitaire et obligation de déclaration à la compagnie de distribution d'eau.

- Accroître, au niveau local, les capacités de gestion des eaux pluviales grâce à des aménagements écologiques (haies, noues, zones humides, zones d'expansion de crues, etc.), des changements de pratique pour orienter l'écoulement des eaux et protéger de l'érosion.
- Promouvoir et valoriser les collectivités et entreprises (création de labels) pour la mise en place de pratiques et de modalités de développement favorables à l'évolution des usages et à la préservation de la ressource en eau.



- **Développer une stratégie et des outils d'information adaptés à tous les niveaux : citoyens, élus... afin que tous s'approprient les enjeux de l'eau et la gestion territoriale (enjeux, actions et résultats).**
- **Couvrir l'ensemble des territoires de la région de SAGE avec des moyens techniques, scientifiques, humains et financiers suffisants.**
- Elire les représentants des collectivités du bassin hydraulique aux instances de la CLE des SAGE au suffrage universel direct lors du scrutin municipal à l'instar des Conseillers communautaires.
- Renforcer la place et le poids de la société civile organisée dans les instances locales de gouvernance de l'eau (SAGE, Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI), Plan Communal de Sauvegarde (PCS), etc.).
- Mettre en œuvre une stratégie, une coordination et une gouvernance de l'eau animée par le Conseil régional permettant une cohérence sur les deux Bassins des Hauts-de-France.
- Renforcer les moyens de communication et d'actions auprès de la population des associations territoriales de consommateurs, de défense et de protection de l'environnement.
- Associer à la facture d'eau un outil d'information et de sensibilisation à la protection de l'eau (informations sur les gestes économes en eau, de réduction des pollutions d'ordre domestiques, etc.).

- Mettre en œuvre, sous la responsabilité du Conseil régional, la coordination entre acteurs infrarégionaux et entre les différents niveaux d'administration pour contribuer à une moindre fragmentation des politiques de l'eau au niveau du territoire régional.
- Avoir de bons mécanismes opérationnels (personnels et moyens) et de gouvernance aux différentes échelles de territoire (district international, Agences de bassin, collectivités locales, Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) et Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)) pour garantir la viabilité des actions et projets.
- Construire à l'échelle locale du SAGE et de celle de la mise en œuvre de la GEMAPI des bases solides pour la politique de l'eau en ce qui concerne le financement, la gouvernance et la cohérence entre politiques tout en évaluant l'efficacité.
- Adopter des outils de gouvernance transversaux (à toutes les échelles du local au régional), pour plus de cohérence entre les différents domaines de l'action publique ayant trait à l'eau et pour plus de coopération entre les différents acteurs.
- Encourager des modes d'élaboration des politiques plus ouverts et plus inclusifs, associant le public et la société civile organisée à la conception et à la mise en œuvre des politiques à différentes échelles.
- Informer à l'échelle locale sur les avantages que génèrent la planification et la gestion des enjeux « eau » pour une meilleure compréhension des usages de l'eau et ceux qui en bénéficient.
- Faire la distinction entre coûts publics et privés et appliquer une série d'instruments reposant sur le principe utilisateur payeur et bénéficiaire payeur.

- Généraliser la tarification sociale pour les plus en difficulté pour une quantité correspondant aux besoins essentiels en fonction de la composition de la famille.
- Développer le principe d'une tarification "binôme" comprenant une part fixe sociale indépendante de la consommation, fonction de l'importance du branchement (nombre de personnes dans le foyer), et une seconde part variable proportionnelle au volume d'eau consommé que ce soit pour l'habitant, pour l'utilisation industrielle que l'irrigation (mise en œuvre de compteurs intelligents sur l'intégralité des captages d'irrigation).
- Constituer des mécanismes de financement pérennes des structures de gestion (EPTB, EPAGE et collectivités locales GEMAPIennes) pour améliorer la gestion de l'eau notamment par le biais de la tarification et des prix de l'eau les plus justes possibles (et intégrant les coûts de la gestion des eaux usées).
- Conserver et accroître les ressources hydriques par des mesures de conservation des eaux et des sols, par les pratiques agricoles et forestières, par la petite irrigation, par la gestion des eaux de ruissellement, par l'irrigation par épandage, par la mobilisation des eaux non conventionnelles ainsi que le recyclage des eaux urbaines, industrielles et de drainage en prenant en compte les paramètres de qualité.
- Encourager une approche de la demande visant à améliorer un usage efficace de l'eau, à réduire les pertes inutiles, à mettre en œuvre des pratiques d'économie de l'eau d'irrigation, et à impliquer l'habitant, l'agriculture, l'industrie, le tourisme et les villes dans le contrôle du gaspillage.
- Soutenir les associations pour sensibiliser les usagers à la nécessité d'économiser l'eau et de protéger sa qualité.

- **Intégrer massivement les enjeux inter-SDAGE Artois-Picardie et Seine-Normandie dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires Hauts-de-France (SRADDET) notamment sur les enjeux inter-régionaux et transfrontaliers de la gestion de la ressource des eaux souterraines, la qualité et la quantité des eaux de surface, la gestion des crues, les inondations et la submersion marine.**
- **Faire assurer par le Conseil régional son rôle d'animateur et de pilote de la gouvernance de l'eau et des stratégies : planification, solidarité territoriale, travail inter-EPTB, renforcement du partenariat avec les Agences de l'eau, dispositif régional d'accompagnement à la structuration de la gouvernance et la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les grands bassins versants, au travers des SAGE et des EPTB, etc. Associer la société civile organisée à cette gouvernance.**
- Maintenir et consolider les Agences de l'eau pour la gestion à l'échelle du SDAGE afin de permettre une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle du bassin hydrographique. Mettre en œuvre à l'échelle des Hauts-de-France une coordination stratégique d'actions avec l'action du Conseil régional.
- Mettre en œuvre sur chaque territoire de SAGE et d'inter-SAGE la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau – SOCLE - (document qui guide les collectivités locales dans l'organisation de leurs nouvelles compétences en matière de gestion de l'eau).
- Mettre en œuvre et maintenir sur chaque territoire des Hauts-de-France la GEMAPI en cohérence avec les territoires hydrauliques (SAGE ou inter-SAGE).
- Inciter la Région à participer activement aux commissions internationales de l'Escaut et de la Meuse notamment en prévision de l'impact du changement climatique sur la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne (DCE), la prévention et la lutte contre les pollutions accidentelles, la sécurité sanitaire, la concertation sur la lutte contre les sécheresses et les inondations, la gestion de la côte et des enjeux littoraux.



CONCLUSION GÉNÉRALE

Encore aujourd'hui pour bon nombre de nos concitoyens, l'eau n'est pas un problème tant que la ressource est disponible en « tournant le robinet » et se réduit souvent à un simple paiement de la facture d'eau potable. La gestion de l'eau semble être réservée à des initiés, élus et acteurs spécialisés disposant de codes, d'une technicité, d'un vocabulaire particulier et de sigles incompréhensibles.

En fait, pour les habitants des Hauts-de-France, quelques signes inquiétants comme la rareté de l'eau pendant la saison estivale, la qualité de l'eau « abîmée » par de nombreuses pollutions, le vieillissement des réseaux d'eau potable et la fragilité des captages, ou bien encore le spectacle désolant des inondations et des coulées de boue modifient leur perception de ce « bien précieux » qui doit être défini comme un « bien commun » dont on doit prendre soin.

A partir d'un état des lieux lucide et d'une réflexion sur les évolutions possibles, nous proposons des préconisations prenant en compte le changement climatique, l'évolution de la société et des usages en particulier, les évolutions démographiques et les règles de gouvernance.

Il apparaît clairement que l'aménagement du territoire, dont la Région est un acteur majeur, doit s'organiser en intégrant pleinement les politiques de l'eau. Ainsi le SRADDET doit prendre en compte cette exigence de développement durable.

De même, la notion de partage de l'eau est essentielle et doit se décliner à l'échelle de territoires cohérents. L'agriculture et l'industrie des Hauts-de-France, acteurs économiques performants avec l'ensemble des forces vives de notre région, élus, associations et représentants de l'État, doivent relever ce défi de l'eau pour le bien des générations futures.

Organiser la solidarité à l'échelle des territoires, c'est aussi responsabiliser les populations dans le cadre de ce grand chantier pour l'avenir de l'eau.

Par sa position fédératrice, la Région doit être au cœur de cette dynamique.

Le CESER souhaite que ce rapport et cet avis, qui posent pour la première fois à l'échelle de notre région les bases d'une grande politique de l'eau, puissent être prolongés le cas échéant pour approfondir les différents thèmes étudiés.

Au regard des enjeux présents et à venir aux plans social, économique et environnemental pour les Hauts-de-France, le CESER propose d'accompagner la Région Hauts-de-France dans sa réflexion de prise de compétence afin d'assurer des missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle de la région.

RÉFÉRENCES

- *Projet de SDAGE 2022-2027 Artois-Picardie - Agence de l'Eau Artois-Picardie - Document de Présentation synthétique*
- *Préfet de la région Hauts-de-France – « Etat d'avenir en Hauts-de-France – « L'eau, une ressource essentielle à préserver et à partager » - novembre 2018.*
- *Observatoire Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France*
- *Étude CHARM-agrocampus Ouest : http://sirs.agrocampus-ouest.fr/CHARM_V2/*
- *Projet SDAGE Artois-Picardie - Présentation synthétique - Document 1, p.35*
- *Observatoire régional de la Biodiversité – Hauts-de-France – indicateurs 2019*
- *IPEN – « Polluants aquatiques dans les océans et les pêcheries » - Avril 2021*
- *SISPEA 2015*
- *DREAL Hauts-de-France - Carte régionale des captages prioritaires d'alimentation en eau potable*
- *EauFrance – Le service public d'information sur l'eau – eaufrance.fr*
- *Météo France et www.linternaute.com*
- *Projet Explore 70 - direction de l'eau et de la biodiversité du ministère en charge de l'écologie*

Retrouvez le rapport et l'avis dans leur intégralité sur le
site du CESER Hauts-de-France

ceser.hautsdefrance.fr

Conception

CESER Hauts-de-France (2022)

Crédits photos

Licence Adobe Stock Région Hauts-de-France

Région Hauts-de-France (Iconothèque)

Autres sources indiquées sur l'illustration

Impression

La Monsoise



Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France
151, avenue du président Hoover 59555 LILLE Cedex - Tél : 03 74 27 58 15 - fax : 03 74 27 58 05

Pôle d'Amiens : 15, mail Albert 1^{er} BP 2616 80026 AMIENS Cedex 1 - Tél. : 03 74 27 58 32



CESER
Hauts-de-France

Conseil Économique, Social
et Environnemental Régional

Téléchargez les rapports et avis du Ceser Hauts-de-France sur le site
ceser.hautsdefrance.fr



YouTube